

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No _____

SECRET/300/Add.1

2 février 1984

Original: français

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4

Liste XLIV - Portugal

Addendum

La Mission permanente du Portugal a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après en date du 18 janvier 1984.

A la suite de la décision du Conseil des Représentants, prise à la session du 12 juillet 1983¹, sur la demande présentée par le Portugal dans le document SECRET/300, j'ai l'honneur de vous communiquer que mon pays, après avoir eu des contacts avec les autres pays intéressés, se considère autorisé à procéder au retrait de la concession qu'il avait consentie sur la position 28.03 du tarif portugais - carbone (noirs de carbone notamment).

¹C/M/170